

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10-386-1929 portant reclassement des administrateurs des colonies.

n° 10-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 décembre 1928

Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro
31 janvier 1929

TEXTE INTÉGRAL

rendu sur le rapport du Ministre des colonies et pris en exécution des dispositions des lois de finances des 9 décembre 1927 et 19 mars 1928 accordant des majorations d'ancienneté pour service militaire, les administrateurs en chef, adinistrateurs et administrateurs-adjoints des colonies dont les noms suivent, promus depuis le 1er juillet 1927, ont pris rang dans leurs emploi et classe à compter des dates indiquées ci-apres : Dans Cemploi d'administrateur adjoint de 1re classe. A compter du 1er juillet 1927). Azéuor (Michel), conserve 11 mois 19 jours de rappel. Les administrateurs et administrateurs-adjoints des colonies, mentionnés au présent décret, reclassés dans la 1re classe de leur grade à compter du 1er juillet 1927, ne bénéficient pas de la majoration d'ancienneté prévue par l'arrêté du 6 septembre 1928.